

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le douze février, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 19 mars 2009
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 25

Présents: Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Daniel MENUÉ, Christian LEMAIRE, Pierre BAILLEUX, Marie-Françoise TAHON, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Pierre DUMORTIER, Rosine FARINE, Daniel CHRETIEN, Franck GILLE, Mélanie MARTIN, Robert-James TOSH, Catherine MORTREUX, Françoise DANES, Hélène FOURDRIGNIER, Jean-Yves CHUFFART, Marc PAPIS, Manuella DELESALLE, Jean-Marc LAURENT, Isabelle LEPERE, Fabrice BALENT, Isabelle DE BLAS, Daniel HERBAIN, Michèle THIEBAUX.

Absents ayant donné procuration:

Pierre DEHOVE donne procuration à Pierre DUMORTIER
Geneviève DION donne procuration à Franck GILLE
Sophie MOREAU-VAN BOXSOM donne procuration à Luc MONNET

Absents: Benoît CABY

Secrétaire : Mélanie MARTIN

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2009

Monsieur HERBAIN:

Page 4: ..."car il y a 35 ans, à titre d'exemple, les maisons familiales de Cambrai du lotissement du Maresquel ont été vendues 98 000 francs. Elles en valent combien actuellement? Autour de 200 000 euros (soit 1,3 millions de francs)."

..."vous ne pourrez pas réaliser les promesses que vous avez faites et vous dépasserez le ratio au niveau du taux d'endettement."

"...si vous voulez réaliser toutes les promesses que vous avez faites au niveau de l'investissement, il n'y a pas d'autres solutions effectivement que le partenariat public privé qui va coûter cher aux templeuvois."

Page 6: ajouter après l'intervention de Monsieur GILLE en réponse à celui-ci
"une voiture se déprécie et une maison s'apprécie."

Page 11: concernant les vacances funéraires:
"je souhaite savoir où on en est pour les reprises de concessions?"

Page 13: " Nous avons dans notre programme souhaité la construction d'une salle de sports omnisports à partie d'une étude faite sur l'ensemble des terrains jouxtant la salle des sports suite au départ des pompiers et en tenant compte du nouveau groupe scolaire."
Supprimer "cela permettrait d'être omnisports."

Page 14: manque une phrase dans l'intervention de Monsieur HERBAIN, ajouter:

" J'ai aucun complexe à être remboursé de la TVA dans les deux ans au lieu d'un an quand je viens d'apprendre que l'on est prêt à rembourser environ 14 millions d'euros au lieu d'environ 9 millions pour un emprunt à 15 ans.

Quand vous avez des ordres de votre gouvernement, vous faites vite. Si ça, ce n'est pas une décision d'un politique UMP...

Madame DANES:

Modifier dans les procurations "Pierre DEHOVE donne procuration à Pierre DEHOVE", lire "Pierre DEHOVE donne procuration à Pierre DUMORTIER".

Monsieur BAILLEUX:

Page 10: concernant le versement d'une provision de 20 000 euros au C.C.A.S

" Les versements seront ~~déduits~~ imputés de la dotation globale décidée lors du budget primitif".

"Il s'agit de 20 000 euros qui seront ~~déduits~~ imputés du budget. C'est une provision." (intervention de Madame DUPRIEZ)

Page 11: ..."et cela dans l'attente du vote du Budget Primitif 2009."

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 février 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 20 | | 2 |
| Initiatives citoyennes | 3 | | 3 |

Compte-rendu adopté

2 - Approbation du compte administratif 2008 - détermination et affectation du résultat 2008

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Pierre BAILLEUX expose le compte administratif 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2008
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications de la balance établies par le comptable du Trésor relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles de la journée complémentaire, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des compte administratif et compte de gestion 2008.

Monsieur BAILLEUX, Adjoint aux Finances, expose le résultat de l'exercice 2008 :

Fonctionnement

| | | |
|---|------------|--------------------------|
| Total des dépenses | 3544769.15 | <input type="checkbox"/> |
| Total des recettes | 4108042.13 | <input type="checkbox"/> |
| Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002) | 370864.96 | <input type="checkbox"/> |
| Résultat de clôture de fonctionnement 2008 | 934137.94 | <input type="checkbox"/> |

Investissement

| | | |
|---|-------------------|--------------------------|
| Total des dépenses | 1548975.25 | <input type="checkbox"/> |
| Total des recettes | 1874983.92 | <input type="checkbox"/> |
| Solde d'exécution (déficit) 2008 | 326008.67 | <input type="checkbox"/> |
| Reporté N -1 (001) | 819440.55 | <input type="checkbox"/> |
| Résultat de clôture d'investissement constaté au compte administratif | - 493431.88 | <input type="checkbox"/> |
| Restes à réaliser de l'exercice 2008 | 46839.89 | <input type="checkbox"/> |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 540 271,77 | <input type="checkbox"/> |
| Résultat à affecter | 440706.06 | <input type="checkbox"/> |

Pierre BAILLEUX soumet le compte administratif 2008 à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, ordonnateur, ne prend part au vote.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 21 | | |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

Ceci exposé le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2008 comme suit :

Affectation du résultat à reprendre au Budget Primitif 2009

| | | | |
|---------------|---------------------------------------|-------------|--------------------------|
| 002 (crédit) | Résultat de fonctionnement reporté | 393 866,17 | <input type="checkbox"/> |
| 001(débit) | Déficit d'investissement reporté | - 493431.88 | <input type="checkbox"/> |
| 1068 (crédit) | Excédent de fonctionnement capitalisé | 540271.77 | <input type="checkbox"/> |

Monsieur le Maire soumet l'affectation du résultat 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

3- Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Luc MONNET délibérant sur le compte de gestion 2008 dressé par Monsieur Laurent Savary, percepteur, après s'être fait présenté le compte administratif 2008,

- lui donne acte de la présentation faite au compte de gestion 2008.
- constate que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de classer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des comptes administratif et de gestion 2008 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Pierre BAILLEUX soumet le compte de gestion 2008 à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, ordonnateur, ne prend part au vote.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 21 | | |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

4- Fixation du taux des 3 taxes locales au titre de l'année 2009

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Professionnelle n'est plus votée au niveau communal mais intercommunal.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les taux des Taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2009:

- Taxe d'Habitation: 20,69 %
- Taxe sur le foncier bâti: 16,68 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 53,58 %

Monsieur le Maire soumet le taux des 3 taxes locales à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | | 6 | |

Délibération adoptée.

5- Approbation du budget primitif 2009

Monsieur Pierre BAILLEUX, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2009 qui s'équilibre, compte tenu de la reprise des résultats 2008 à :

=> pour la section de fonctionnement : 4 289 214,00

=> pour la section d'investissement : 2 971 739,84

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif 2009, par un vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement et d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement tels qu'ils figurent au budget.

Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | | | 6 |

Délibération adoptée.

6- Adhésion SIAN-SIDEN

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I)

- HEURINGHEM (62)
- LASNICOURT (02)
- MOLINCHART (02)
- VIVAISE (02)
- WITTES (62)

COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

- BIACHE-SAINT-VAAST (62)
- CAGNICOURT (62)
- LEURY (02)
- OISY (02)
- VIVAISE (02)

Le conseil municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Le conseil municipal accepte que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 13 Février 2009.

Monsieur le Maire soumet l'adhésion des communes au SIAN-SIDEN à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

7- Convention d'occupation – Trésorerie de la Pévèle – Autorisation de signature

Les services de la Trésorerie ont procédé à leur emménagement au Château Baratte, deuxième étage, dans les locaux auparavant loués à la Communauté de communes.

Il convient, afin de sécuriser les rapports entre les services de la Trésorerie et les services de la collectivité propriétaire, et afin de fixer le montant du loyer qui sera perçu, conformément à l'estimation domaniale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame le Trésorier-Payeur Général du Nord la convention, annexée à la présente, portant occupation des locaux par les services de la Trésorerie de Templeuve.

Monsieur le Maire soumet la convention d'occupation pour la trésorerie à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | | | 6 |

Délibération adoptée.

8- Convention avec le département du Nord relative à la pose de plateaux surélevés. Autorisation de signature

La commune a installé trois plateaux surélevés pour ralentir la vitesse automobile sur le domaine public départemental rue de Nomain, au carrefour rue de la Caillère, au carrefour rue de Pévèle et au carrefour rue Jules Doignies.

Il convient de signer une convention qui précise les conditions d'installation et d'entretien de ces équipements.

Monsieur le Maire soumet la convention avec le département du Nord relative à la pose de plateaux surélevés à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

9- Autorisation de signature - Avenant n° 2008-1 à la convention du Contrat Enfance Jeunesse n° 2006-482 de la ville de TEMPLEUVE.

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes dans notre commune.

La Caisse d'Allocations Familiales de LILLE propose d'intégrer l'accueil de loisirs périscolaire des enfants de plus de 6 ans dans le C.E.J (actuellement limité aux enfants de moins de 6 ans) pour pouvoir bénéficier du même financement du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (date de la fin du C.E.J).

Pour mémoire, le financement de l'accueil de loisirs périscolaire des enfants de plus de 6 ans était repris dans le Contrat Temps Libre qui, à ce jour, a été modifié et transféré à la Communauté des Communes du Pays de Pévèle, au vu de ses compétences en matière d'animation jeunesse.

Monsieur le Maire soumet la convention avec la CAF à l'approbation du Conseil Municipal

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

10- Demande de subvention au titre du FISAC – Tranche 2

Soucieuse d'améliorer la circulation, le stationnement, le cheminement et la sécurité des piétons et de continuer à dynamiser le centre-ville, la commune de Templeuve a élaboré un programme de création et de réaménagement de parkings aux abords de la Place du Général de Gaulle :

- création d'un parking rue Neuve
- Création d'une voie de circulation entre la rue d'Orchies et le parking de la rue d'Anchin

La place et les rues adjacentes sont marquées par une activité commerciale de proximité importante et par la présence proche des cinémas, dont l'attractivité dépasse les limites communales.

Ce projet devrait contribuer à une augmentation du dynamisme commercial et artisanal.

Le montant Hors Taxe des travaux est estimé à 303 270 € soit 362 710,92 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce financement.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du FISAC (tranche 2) à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | | | 6 |

Délibération adoptée.

11- Demande de subvention au titre du programme de terrains synthétiques polyvalents dits de proximité auprès de la Région pour la création d'un terrain de football synthétique

La commune de Templeuve a décidé de mettre en œuvre un programme pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique pour une utilisation maximale (clubs sportifs, écoles et centres de loisirs inter-communales).

Au regard du montant total prévisionnel (1,140 millions d'euros HT comprenant le terrain synthétique, son éclairage et les abords du terrain) que représente cet investissement pour les finances communales et en complément de diverses subventions attendues, ce projet ne pourra voir le jour qu'à condition d'obtenir des subventions complémentaires extérieures.

A cette fin, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région, en sollicitant une subvention à hauteur de 33% du montant Hors Taxe des travaux, plafonné à 150 000 euros.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention pour la création d'un terrain de football synthétique à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**